



**LA GARANTIE
MUTUELLE
DES FONCTIONNAIRES**

RAPPORT ANNUEL
2016



LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

Conseil d'administration	page 02
Rapport de gestion du conseil d'administration	page 03
Mandats et fonctions exercés en 2016 par chacun des mandataires sociaux	page 09
Rapport général des commissaires aux comptes	page 16
Résolutions de l'assemblée générale ordinaire	page 18
Bilan au 31 décembre 2016	page 20
Compte de résultat au 31 décembre 2016	page 22
Annexe aux comptes sociaux	page 23

Conseil d'administration

au 31 décembre 2016

Conseil d'administration

Monsieur Thierry DEREZ	Président
Monsieur Hubert IVANOFF	Vice-président
Madame Marie-France ORTI	Vice-présidente
Monsieur Jean-Pierre GUALEZZI	Administrateur et Secrétaire du Bureau du conseil
Monsieur Christian BAUDON	Administrateur
Monsieur Michel GIRAUDON	Administrateur
Monsieur Jean-Marie ICHÉ	Administrateur
Monsieur Jacques LEMOINE	Administrateur
Madame Hélène MARTINI	Administrateur
Madame Christiane MAURECH	Administrateur
Monsieur Jean-Louis PÉRILLIER	Administrateur
Madame France-Marie RENUCCI	Administrateur
Monsieur Jean-Louis WAGNER	Administrateur
Monsieur Jean-Claude BISCOU	Administrateur élu par les salariés
Madame Marie-Françoise FERRAND	Administrateur élu par les salariés

Direction générale

Monsieur Thierry DEREZ	Directeur Général
Madame Sophie BEUVADEN	Directeur Général Délégué

Commissaires aux comptes

Titulaires

ERNST & YOUNG et Autres
représenté par M. Olivier DRION

PricewaterhouseCoopers Audit
représenté par M. Gérard COURRÈGES et M. Alain DELAGE

Suppléants

M. Xavier CRÉPON

Picarle et Associés
représenté par M. Marc CHARLES

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

Chers Sociétaires,

Le conseil d'administration a l'honneur de vous présenter l'activité de LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et de son Groupe, et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2016.

Les sociétaires au cœur de leur mutuelle

Depuis toujours, la relation avec les sociétaires est au cœur de la vie et des projets de la mutuelle.

En 2016, GMF a proposé à ses 3,55 millions de sociétaires les réponses à leurs nouveaux besoins en lançant plusieurs offres destinées à renforcer ou rénover le niveau de qualité des contrats : en IARD, pour garantir les nouveaux usages de consommation en auto et, en protection juridique avec la garantie de la vie numérique.

Avec sa campagne « Nous sommes pour ceux », la GMF a choisi de renforcer sa proximité avec les Agents du service public. Cette campagne, bien accueillie, permet au réseau de s'appuyer sur la singularité de la marque pour maintenir et renforcer le lien avec ses sociétaires.

Dans le domaine des partenariats, l'année a été marquée par le rapprochement avec les mutuelles UNÉO et MGP pour construire UNÉOPÔLE. Cette alliance stratégique garantira une protection sociale de qualité et pérenne à tous les personnels du secteur Sécurité-Défense, premier marché affinitaire de la GMF.

Une année de résistance dans un contexte de marché difficile

Près de 30 000 nouveaux sociétaires ont rejoint la marque dans un contexte de marché de plus en plus tendu. Malgré une concurrence toujours plus agressive, les portefeuilles de la GMF ont progressé de 1,1 % en assurances de dommages aux biens et responsabilité.

En santé et prévoyance, la bonne performance de GMF a été portée par la distribution de la nouvelle surcomplémentaire, qui rencontre un réel succès et représente 20 % des affaires nouvelles.

En assurance vie, GMF VIE propose à ses sociétaires - pour une partie de leur épargne - un investissement en unités de compte. La collecte s'est établie à 1 535,7 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2015. GMF VIE a servi un taux de 2,50 %, taux très supérieur à celui de la plupart des mutuelles et assureurs sur le marché français.

Des coûts de sinistres en hausse récurrente

L'assistance et l'indemnisation ont été fortement impactées par les inondations survenues en Ile-de-France en juin 2016. Plus de 35 000 dossiers ont été traités pour un montant de 88,5 millions d'euros. Le coût des accidents corporels graves et des réparations et pièces détachées en auto demeurent les principales causes de l'augmentation de la charge financière des sinistres.

GMF au sein d'un groupe pérenne

Toutes les fonctions support de GMF, de MAAF et de MMA, sont désormais opérationnelles au niveau de Covéa. Depuis début 2016, les ressources humaines et la communication interne sont transversales. Cette Direction générale unique prépare et mène, avec les partenaires sociaux, les négociations autour d'un statut commun pour tous les collaborateurs du Groupe. Ce statut équitable et juste sera l'une des clés de la compétitivité dans les prochaines années.

Dans un environnement instable et compétitif, Covéa développe un modèle singulier et durable pour renforcer ses mutuelles et offrir chaque jour davantage de services aux sociétaires.

La solidité et la solvabilité du Groupe contribuent à favoriser l'innovation en matière de produits, de gestion des sinistres, de services au bénéfice des sociétaires, et à préparer sereinement l'avenir.

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES concentre son activité sur la souscription de contrats d'assistance pour le compte de ses sociétaires. L'assistance symbolise en effet avec vigueur l'esprit dans lequel nous entendons travailler pour la sécurité et la tranquillité d'esprit de ceux qui nous font confiance.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

Chiffre d'affaires

Le montant des cotisations acquises au titre de la garantie assistance en affaires directes s'élève à 127,56 millions d'euros, en hausse de 3,42 % par rapport à 2015. Les cotisations cédées et rétrocédées s'établissent à 114,83 millions d'euros, en hausse de 3,45 %.

Sinistres

Le montant de la charge de sinistres ressort à 61,11 millions d'euros en hausse de 9,36 %.

Frais Généraux

Les frais généraux s'élèvent à 30,05 millions d'euros et augmentent de 3,62 %.

Gestion financière

Le produit net des placements est de 13,41 millions d'euros, contre 14,94 millions pour 2015, en diminution de 10,24 %.

- Le dividende reçu de Covéa Coopérations à hauteur de 9,30 millions d'euros représente la principale source de revenus financiers.
- L'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2016 de Covéa Coopérations a offert à ses actionnaires la possibilité de percevoir le paiement du dividende 2015 en numéraire ou en actions.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES a participé à l'augmentation de capital de Covéa Coopérations à hauteur de 9,30 millions d'euros. En conséquence, 236 600 actions nouvelles d'un montant unitaire de 39,32 euros ont été émises.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES maintient sa détention de 18,80 % du capital social de Covéa Coopérations et le pôle AM-GMF en détient un tiers.

Impôt sur les sociétés

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES est intégrée fiscalement par la SGAM Covéa. L'intégration fiscale permet de faire des économies d'impôt au niveau du Groupe. Ces économies sont redistribuées aux sociétés qui en sont à l'origine. L'impôt sur les sociétés, à hauteur de 1,51 million d'euros, comporte la charge de l'exercice pour 0,91 million d'euros et une charge nette de réallocation d'impôt société par la SGAM Covéa de 0,6 million d'euros.

Bilan

La hausse des placements à l'actif s'explique par l'augmentation des actions stratégiques suite à la distribution de dividendes en actions de Covéa Coopérations, ainsi que de la mise à disposition d'un prêt complémentaire à Covéa Coopérations. En contrepartie, des cessions d'obligations et des OPCVM de trésorerie ont été réalisées. La variation à la baisse des créances porte essentiellement sur la diminution des avances de trésorerie à FIDÉLIA.

Au passif, le fonds d'établissement a augmenté de 243 milliers d'euros, les droits d'entrée versés par les nouveaux sociétaires de LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES sont inscrits au compte « fonds d'établissement » de celle-ci.

Le poste « provision » diminue de 679 milliers d'euros, principalement en raison de la reprise de provision pour risque constituée sur le litige de Port Lonvilliers à Saint-Martin qui est définitivement clos.

Le poste « Autres dettes » reste stable.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice est un excédent de 13 782 248,28 euros.

Nous proposons d'affecter cet excédent au report à nouveau.
Après affectation, le poste report à nouveau s'élèvera à 867 980 968,60 euros.

3. PRISE OU CESSIION DE PARTICIPATIONS

Néant.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

GMF ASSURANCES

Principale société de la marque GMF, GMF ASSURANCES traite l'activité d'assurance dommages des sociétaires de la GMF.

GMF ASSURANCES a réalisé un résultat excédentaire de 107,34 millions d'euros.

Les primes acquises s'établissent à 1 632,30 millions d'euros, en progression de 2,34 %.

Le nombre de contrats augmente de 0,98 % par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Les frais généraux s'élèvent à 499,03 millions d'euros et restent stables (+ 0,35 %).

Les produits nets des placements s'élèvent à 127,68 millions d'euros contre 184,65 millions d'euros en 2015.

Le montant des plus-values latentes s'élève à 1 312 millions d'euros contre 1 265 millions d'euros en 2015.

LA SAUVEGARDE

LA SAUVEGARDE a pour activité l'assurance dommages et l'assistance des associations et des personnes n'appartenant pas au secteur public.

En 2016, elle a enregistré une progression de ses primes acquises de 1,37 %.

Le résultat net dégagé est une perte de 18,34 millions d'euros.

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Les primes acquises s'élèvent à 140,8 M€, en progression de 5,10 % en 2016.

Le résultat net de 28,09 millions d'euros témoigne de l'excellente santé financière d'ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE.

FIDÉLIA ASSISTANCE

Son activité est apportée par les groupes AM-GMF, MAAF, MMA, les partenaires et les clients externes. Les primes acquises et acceptées augmentent de 3,17 % pour atteindre 411,61 millions d'euros.

La charge des sinistres brute augmente de 5,79 % et s'élève à 273,59 millions d'euros.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 5,50 millions d'euros.

GMF VIE

L'activité de GMF VIE s'est traduite en 2016 par un chiffre d'affaires de 1 535,7 millions d'euros, en baisse de 6,93 % par rapport à 2015, alors que le marché français de l'assurance-vie sur les fonds en euros perd 1 %.

Le portefeuille de contrats progresse de 1,6 % pour atteindre 961 502 contrats à la clôture.

La provision pour participation aux bénéficiaires représente 5,38 % de l'épargne gérée au 31 décembre 2016.

Les provisions techniques des contrats s'élèvent à 20 931 millions d'euros et progressent de 4,27 % par rapport à 2015.

TÉLÉASSURANCES

Le chiffre d'affaires de TÉLÉASSURANCES s'élève à 58,40 millions d'euros, et le résultat se traduit par un bénéfice de 1,53 million d'euros.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

GMF RECOUVREMENT

Le recouvrement des créances contentieuses est plus significatif en 2016 ; les sommes encaissées s'élèvent à 0,60 million d'euros contre 0,16 million d'euros en 2015.

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 est positif de 0,40 million d'euros.

Covéa Coopérations

La société Covéa Coopérations est détenue par tiers par les mutuelles MAAF, AM-GMF et MMA.

Cette holding détient directement et indirectement les sociétés opérationnelles des trois enseignes MAAF, AM-GMF et MMA. En 2016, elle étend son activité aux acceptations en réassurance non-vie, santé et prévoyance.

Le résultat excédentaire pour 2016 s'élève à 117,75 millions d'euros contre 45,8 millions d'euros en 2015. Il est constitué principalement par les dividendes perçus de ses participations.

5. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

En application de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME), il convient de préciser que l'encours fournisseur externe et intragroupe, à la clôture, est de 13 550 256,57 euros contre 14 774 184,49 euros en 2015. Par échéance, il est inférieur à 30 jours.

6. CONVENTIONS VISÉES AU PARAGRAPHE IV.-1° DE L'ARTICLE R. 322-57 DU CODE DES ASSURANCES

1. CONVENTION DE PRÊT CONCLUE AVEC COVÉA COOPÉRATIONS LE 19 AVRIL 2016

La société LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES a consenti à la société Covéa Coopérations un prêt d'un montant maximum de 200.000.000 euros.

Ce prêt est destiné à apporter des facilités de trésorerie à la société Covéa Coopérations, afin qu'elle puisse financer :

- des opérations de développement interne ou externe au Groupe,
- l'acquisition de titres de sociétés du Groupe visant à poursuivre le regroupement des filiales opérationnelles sous Covéa Coopérations.

Ce prêt a été conclu pour une période de vingt-quatre mois. Il pourra être prorogé une fois pour une durée identique.

Il est rémunéré au taux Euribor 12 mois avec un minimum à zéro majoré de cinquante (50) points de base.

Le 20 avril, la société LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES a versé une somme de 100.000.000 euros à Covéa Coopérations, par :

- un apport de trésorerie de 50.000.000 euros,
- le transfert du prêt du 16 décembre 2012 d'un montant de 50.000.000 euros, conformément à l'avenant n° 1 à ce contrat signé en date du 19 avril 2016.

Au 31 décembre 2016, le montant du solde de 100.000.000 euros, non appelé par Covéa Coopérations, a été enregistré dans les engagements hors bilan donnés de la société LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

Les administrateurs ou dirigeants communs aux deux sociétés sont :

- Monsieur Christian BAUDON,
- Monsieur Thierry DEREZ,
- Monsieur Hubert IVANOFF,
- Madame Christiane MAURECH,
- Monsieur Pierre VIONNET,
- Monsieur Jean-Louis WAGNER.

7. REMBOURSEMENTS DE FRAIS ALLOUÉS AUX ADMINISTRATEURS ET DÉLÉGUÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Nous vous informons que le montant des remboursements de frais de déplacement et de séjour versés aux administrateurs et délégués à l'assemblée générale s'élève à 461 000,07 euros pour l'année 2016.

Nous proposons à votre assemblée de ratifier ce montant.

8. REMBOURSEMENTS DE FRAIS ALLOUÉS AUX ADMINISTRATEURS ET DÉLÉGUÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

En application des articles 9, 10 et 12 des statuts de la mutuelle et sous réserve de l'approbation par votre assemblée, le conseil d'administration peut décider de rembourser aux administrateurs et aux délégués à l'assemblée générale les frais de déplacement et de séjour.

Nous soumettons à l'approbation de votre assemblée les limites fixées dans lesquelles doivent s'inscrire les versements effectués à ce titre par la mutuelle pour l'année 2017, à savoir :

- les frais de déplacement et de séjour engagés par les administrateurs et les délégués à l'assemblée générale dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions font l'objet d'un remboursement à prix coûtant et sur justificatifs.

9. ADMINISTRATEURS

Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs

Le conseil d'administration du 16 septembre 2016 a coopté Madame France-Marie RENUCCI, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre VIONNET, décédé. Nous vous proposons de ratifier la nomination de Madame France-Marie RENUCCI faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 16 septembre 2016, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Le conseil d'administration du 9 février 2017 a coopté Madame Bernadette LE BOURGEOIS, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie ICHÉ, démissionnaire. Nous vous proposons de ratifier la nomination de Madame Bernadette LE BOURGEOIS faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 9 février 2017, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Renouvellement de mandats

Les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Thierry DEREZ,
- Monsieur Michel GIRAUDON,
- Monsieur Jean-Pierre GUALEZZI

arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, votre conseil d'administration vous propose de les renouveler pour une période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

10. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLÉANT

Le commissaire aux comptes titulaire, la société ERNST & YOUNG et Autres, et le commissaire aux comptes suppléant, la société PICARLE et ASSOCIÉS, ont décidé de démissionner de leurs fonctions à l'issue de la présente assemblée générale.

La société est également contrôlée par un second commissaire aux comptes, la société PricewaterhouseCoopers Audit.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

Aucune obligation n'impose à la société d'être contrôlée par deux commissaires aux comptes, en conséquence, le conseil d'administration propose de ne pas nommer de nouveau commissaire aux comptes titulaire et de nouveau commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la société ERNST et YOUNG et Autres et de la société PICARLE et ASSOCIÉS.

11. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

12. PERSPECTIVES 2017

La hausse de la consommation d'assistance devrait se poursuivre en 2017.

Le conseil d'administration remercie tous les collaborateurs qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Votre commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration

Mandats et fonctions exercés en 2016

Monsieur Christian BAUDON

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Administrateur
COVÉA (SGAM)	Directeur Général Délégué
Covéa Coopérations (SA)	Administrateur et Directeur Général
DAS Assurances Mutuelles (SAM)	Administrateur et Vice-président
DAS (SA)	Administrateur et Vice-président
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
MAAF ASSURANCES (SAM)	Administrateur et Administrateur délégué
MALPEC (SC)	Gérant
MMA IARD (SA)	Administrateur et Vice-président
MMA IARD Assurances Mutuelles (SAM)	Administrateur, Vice-président, Directeur Général et Membre du Comité des Administrateurs
MMA Vie Assurances Mutuelles (SAM)	Administrateur et Vice-président
MMA VIE (SA)	Administrateur et Vice-président

Madame Sophie BEUVADEN

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Titulaire en FRANCE

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Directeur Général Délégué
Covéa Coopérations (SA)	Directeur Général Délégué
Covéa Finance (SAS)	Présidente du Comité de Surveillance
Covéa Immobilier (SAS)	Président du Comité de Surveillance
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Directeur Général Délégué
FONCIÈRE DE PARIS SIIC (SA)	Président du Conseil de Surveillance
GMF ASSURANCES (SA)	Directeur Général Délégué
GMF VIE (SA)	Directeur Général Délégué
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Directeur Général Délégué
LA SAUVEGARDE (SA)	Directeur Général Délégué
MAAF ASSURANCES (SAM)	Directeur Général Délégué
MAAF ASSURANCES SA	Directeur Général Délégué
MMA IARD Assurances Mutuelles (SAM)	Directeur Général Délégué
MMA IARD (SA)	Directeur Général Délégué
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Directeur Général Délégué
MMA VIE (SA)	Directeur Général Délégué

Titulaire à l'étranger

CSE ICO	Administrateur
CSE INSURANCE SERVICES	Administrateur
CSE SAFEGUARD	Administrateur
GMF FINANCIAL	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en 2016

Monsieur Jean-Claude BISCOU

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

COVÉA (SGAM)	Administrateur
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur représentant les salariés

Monsieur Thierry DEREZ

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Titulaire en FRANCE

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Président du Conseil d'Administration
COVÉA (SGAM)	Président et Directeur Général
Covéa Coopérations (SA)	Président du Conseil d'Administration
FONDATION DES MUTUELLES DU MANS ASSURANCE	Président du Comité Exécutif
GMF ASSURANCES (SA)	Président du Conseil d'Administration
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
MAAF ASSURANCES (SAM)	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
MAAF ASSURANCES SA	Président du Conseil d'Administration
MMA IARD (SA)	Président du Conseil d'Administration
MMA IARD Assurances Mutuelles (SAM)	Président du Conseil d'Administration, Président du Comité des Administrateurs
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Président du Conseil d'Administration
MMA VIE (SA)	Président du Conseil d'Administration
SCOR SE (SE)	Administrateur

Titulaire à l'étranger

CASER (SA)	Administrateur
EUROPEAN ALLIANCE PARTNERS COMPANY AG (SA)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : MAAF ASSURANCES

Société concernée

FONDS DE SOLIDARITÉ (Association)	Président
-----------------------------------	-----------

Madame Marie-Françoise FERRAND

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur représentant les salariés
---	--

Monsieur Michel GIRAUDON

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

Titulaire en FRANCE

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Monsieur Jean-Pierre GUALEZZI

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

GMF ASSURANCES (SA)	Membre du Bureau du Conseil
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur et Secrétaire du Bureau du Conseil

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : GMF VIE

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Société représentée : PRONY IMMOBILIER

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en 2016

Monsieur Jean-Marie ICHÉ

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : GMF ASSURANCES

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : GMF VIE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Monsieur Hubert IVANOFF

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur et Vice-président
GMF ASSURANCES (SA)	Vice-président
UGM DÉFENSE SÉCURITÉ (UGM)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Sociétés concernées

COVÉA (SGAM)	Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques
Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur

Société représentée : PRONY HABITATIONS

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur

Monsieur Jacques LEMOINE

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Madame Hélène MARTINI

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

UGM DÉFENSE SÉCURITÉ (UGM)	Administrateur
----------------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : Covéa Finance

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Madame Christiane MAURECH

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en 2016

Société représentée : FIDÉLIA Services

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : GMF ASSURANCES

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Société représentée : GMF VIE

Sociétés concernées

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

COVÉA (SGAM)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Madame Marie-France ORTI

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur et Vice-présidente
---	-----------------------------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : GMF ASSURANCE

Sociétés concernées

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

COVÉA (SGAM)	Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques
--------------	---

Monsieur Jean-Louis PÉRILLIER

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA Services

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Madame France-Marie RENUCCI

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Monsieur Jean-Louis WAGNER

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Administrateur et Vice-Président
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Représentant des Assureurs de la Commission Paritaire

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Sociétés concernées

MMA IARD (SA)	Administrateur
MMA VIE (SA)	Administrateur

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Société concernée

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
-------------------------	----------------

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- La note 3.3.3 de l'annexe décrit les principes et les modalités de mise à jour des évaluations des placements immobiliers, des titres de participation et autres placements, ainsi que la méthode de détermination des provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie constatées durant l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs, décrites dans cette note de l'annexe. Nous avons examiné l'application de ces modalités et la cohérence des hypothèses retenues par votre société pour déterminer les éventuelles dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 2 mai 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Alain Delage Gérard Courrèges

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Drion

Résolutions

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, prend acte de l'imputation au fonds d'établissement de la somme de 243.431,04 euros représentant le montant total des droits d'entrée perçus auprès des nouveaux sociétaires au cours de l'exercice 2016.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice ;
- et la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice ;

approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2016.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ratifie le montant des remboursements de frais de déplacement et de séjour versés aux administrateurs et délégués à l'assemblée générale au titre de l'année 2016 à hauteur de 461.000,07 euros.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide du principe du remboursement à prix coûtant, et sur justificatifs, des frais de déplacement et de séjour engagés par les administrateurs et délégués à l'assemblée générale dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au titre de l'année 2017.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu au § IV.-1° de l'article R. 322-57 du Code des assurances, approuve les termes dudit rapport ainsi que l'ensemble des conventions qui y sont relatées.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu au § IV.-2° de l'article R. 322-57 du Code des assurances, approuve les termes dudit rapport ainsi que les conditions des contrats qui y sont relatées.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice d'un montant de 13.782.248,28 euros au compte de report à nouveau.

En conséquence, le report à nouveau créateur s'établira, après affectation du résultat de l'exercice, à la somme de 867.980.968,60 euros.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, décide de ratifier la cooptation de Madame France-Marie RENUCCI en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa séance du 16 septembre 2016, en remplacement de Monsieur Pierre VIONNET. Cette nomination est effectuée pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, décide de ratifier la cooptation de Madame Bernadette LE BOURGEOIS en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa séance du 9 février 2017, en remplacement de Monsieur Jean-Marie ICHÉ. Cette nomination est effectuée pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry DEREZ arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel GIRAUDON arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre GUALEZZI arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission du deuxième commissaire aux comptes titulaire, la société ERNST & YOUNG et Autres, et décide de ne pas le remplacer.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission du deuxième commissaire aux comptes suppléant, la société PICARLE et ASSOCIÉS, et décide de ne pas le remplacer.

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes aux présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives prévues par la loi.

Bilan au 31 décembre 2016

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
2 - Actifs incorporels		
3 - Placements	1 075 195	1 058 574
3a - Terrains et constructions		
3b - Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	823 752	764 749
3c - Autres placements	251 443	293 825
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
5 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	7 870	6 325
5a - Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5d - Provisions pour sinistres (non-vie)	7 870	6 325
5f - Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g - Provision d'égalisation		
5i - Autres provisions techniques (non-vie)		
6 - Créances	-150	564
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	-576	-544
6aa - Primes restant à émettre	-576	-544
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	95	990
6c - Autres créances	331	118
6ca - Personnel		
6cb - État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	32	
6cc - Débiteurs divers	299	118
7 - Autres actifs	234	218
7a - Actifs corporels d'exploitation		
7b - Comptes courants et caisse	234	218
8 - Comptes de régularisation - Actif	7 445	7 903
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	1 193	1 784
8b - Frais d'acquisition reportés	6 203	6 003
8c - Autres comptes de régularisation	49	115
Total de l'actif	1 090 595	1 073 583

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
1 - Capitaux propres	940 149	926 125
1a - Fonds d'établissement	16 469	16 226
1b - Primes liées au capital		
1c - Écarts de réévaluation	3 064	3 064
1d - Autres réserves	52 636	52 636
1e - Report à nouveau	854 199	838 441
1f - Résultat de l'exercice	13 782	15 758
2 - Passifs subordonnés		
3 - Provisions techniques brutes	69 865	65 336
3a - Provisions pour primes non acquises (non-vie)	61 116	58 308
3d - Provisions pour sinistres (non-vie)	8 749	7 028
3f - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)		
3g - Provision pour égalisation		
3i - Autres provisions techniques (non-vie)		
5 - Provisions	356	1 035
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
7 - Autres dettes	78 519	78 933
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance		
7d - Dettes envers des établissements de crédit		97
7e - Autres dettes	78 519	78 836
7ea - Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	60 834	60 690
7ec - Personnel		
7ed - État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 421	2 349
7ee - Créanciers divers	15 264	15 797
8 - Comptes de régularisation - Passif	1 705	2 154
Total du passif	1 090 595	1 073 583

Compte de résultat au 31 décembre 2016

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

I - Compte technique de l'assurance non-vie

<i>En milliers d'euros</i>	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes N-1
1 - Primes acquises	127 564	114 835	12 729	12 334
1a - Primes	130 373	114 835	15 538	14 464
1b - Variation des primes non acquises	-2 809		-2 809	-2 130
2 - Produits des placements alloués	829		829	904
3 - Autres produits techniques				
4 - Charges de sinistres	-61 110	-54 995	-6 115	-5 592
4a - Prestations et frais payés	-59 390	-53 450	-5 940	-5 584
4b - Charges des provisions pour sinistres	-1 721	-1 545	-175	-8
5 - Charges des autres provisions techniques				
6 - Participation aux résultats				476
7 - Frais d'acquisition et d'administration	-22 141	-25 264	3 123	2 949
7a - Frais d'acquisition	-13 033		-13 033	-12 691
7b - Frais d'administration	-9 108		-9 108	-8 781
7c - Commissions reçues des réassureurs		-25 264	25 264	24 421
8 - Autres charges techniques	-7 755		-7 755	-7 347
9 - Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance non-vie	37 387	34 577	2 810	3 724

III - Compte non technique

<i>En milliers d'euros</i>	Opérations 2016	Opérations 2015
1 - Résultat technique de l'assurance non-vie	2 810	3 724
3 - Produits des placements	15 224	17 932
3a - Revenu des placements	12 339	16 235
3b - Autres produits des placements	2 235	449
3c - Profits provenant de la réalisation des placements	650	1 248
4 - Produits des placements alloués		
5 - Charges des placements	-1 818	-2 996
5a - Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-374	-453
5b - Autres charges des placements	-1 439	-2 533
5c - Pertes provenant de la réalisation de placements	-4	-10
6 - Produits des placements transférés	-829	-904
7 - Autres produits non techniques	2	135
8 - Autres charges non techniques	-97	-201
9 - Résultat exceptionnel		-117
9a - Produits exceptionnels		
9b - Charges exceptionnelles		-117
10 - Participation des salariés		
11 - Impôt sur les bénéfices	-1 510	-1 815
12 - Résultat de l'exercice	13 782	15 758

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

1 - Domaine d'activité de la société

2 - Faits marquants de l'exercice

3 - Principes et méthodes comptables

3.1 - Principes comptables et changement de méthode comptable

3.2 - Dérogation aux principes comptables

3.3 - Description des méthodes comptables

3.3.1 Opérations d'assurance non-vie

3.3.1.1 Primes

3.3.1.2 Provisions pour primes non acquises et Provision pour risques en cours (Articles 143-4, 143-5, 143-6 et 143-7 du règlement 2015-11 ANC, R 343-7 2° et R 343-7 3° du Code des assurances)

3.3.1.3 Sinistres (Articles 143-9, 143-10, 143-11 et 143-16 du règlement 2015-11 ANC et R 343-4 du Code des assurances)

3.3.1.4 Frais d'acquisition (Article 151-1 du règlement 2015-11 ANC, R 343-3 7°, L 113-15-2 du Code des assurances)

3.3.2 Opérations de réassurance (Article R 343-8 du Code des assurances et Articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)

3.3.3 Placements

3.3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

3.3.3.1.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

3.3.3.1.2 Actions et autres titres à revenu variable

3.3.3.2 Dépréciations

3.3.3.2.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

3.3.3.2.2 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable et autres placements, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

3.3.3.2.2.1 Placements financiers non cotés

3.3.3.3 Produits des placements (Article 337-7 du règlement 2015-11)

3.3.3.4 Charges des placements (Plan comptable Article 322-1 du règlement 2015-11)

3.3.3.5 Résultat des cessions des actifs de placement

3.3.3.6 Produits des placements alloués

3.3.3.7 Présentation du résultat financier

3.3.4 Créances et prêts

3.3.5 Impôt

3.3.6 Affectation des charges par destination (Article 331-1 du règlement 2015-11)

3.3.7 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

4 - Notes sur le bilan

Informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)

Mouvements - Placements

Etat des échéances des créances

Comptes de régularisation

Capitaux propres

Provisions

Etat des échéances des dettes

Comptes de régularisation

Analyse des provisions techniques non-vie

Provisions techniques (montants nets de recours encaissés ou prévus)

Opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

Actifs et passifs en devises

Engagements hors bilan

Informations sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Produits et charges des placements

Ventilation des primes brutes par zones géographiques

Mouvements de portefeuille

Analyse des charges par nature et par destination

Analyse des produits et charges non techniques

Analyse des produits et charges exceptionnels

Analyse de la charge d'impôt

Impôts différés

Résultat technique non-vie par catégorie (en milliers d'euros)

Autres informations (en milliers d'euros)

Comptes combinés

Renseignements concernant les filiales et participations

Etat récapitulatif des placements et IFT

1 - Domaine d'activité de la société

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, constituée le 24 mai 1934 dont le siège social est sis au 148, rue Anatole France à Levallois-Perret (92).

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES est régie par le Code des assurances.

Son activité consiste à pratiquer des opérations d'assurance de toute nature pour lesquelles elle a reçu l'agrément administratif à l'exclusion des opérations d'assurance vie (branches 20 à 28 article R 321-1), des opérations de réassurance ou de coassurance. La société peut former, avec d'autres sociétés régies par les mêmes dispositions légales qu'elle-même, des sociétés de réassurance mutuelle ayant pour objet la réassurance des risques garantis directement par les sociétés qui en font partie.

En application de l'article R 321-1 du Code des assurances, LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES est agréée pour pratiquer en France les opérations correspondant à la branche suivante : 18/ Assistance.

2 - Faits marquants de l'exercice

2.1 - Modifications réglementaires

A effet du 1^{er} janvier 2016, les dispositions liées à la mise en place de Solvabilité 2 sont entrées en vigueur selon le décret 2015-513 du 7 mai 2015 pour les entreprises d'assurance et de réassurance régies par le Code des assurances. Ce décret est pris en application des articles créés par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 et comprend les mesures réglementaires nécessaires à la transposition dans le droit français de la Directive européenne 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance à Solvabilité 2. Il met en cohérence les dispositions comptables avec les dispositions législatives qui confient à l'Autorité des Normes Comptables (ANC) la définition des prescriptions applicables à la comptabilité en normes sociales des opérations d'assurance et de réassurance.

Les dispositions législatives et réglementaires de nature comptable ont été regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances sauf particularité.

Les dispositions comptables portant sur les comptes annuels des entreprises d'assurance ont été transférées dans le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 homologué par arrêté du 28 décembre 2015 et modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016. Ce transfert a été réalisé à prescription comptable constante à quelques adaptations concernant la suppression du mécanisme de la réserve de capitalisation.

A défaut de dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, est applicable.

2.2 - Réserve de capitalisation

L'article 19 du décret 2015-513 du 7 mai 2015 met fin au mécanisme de la réserve de capitalisation. Le montant de cette réserve au 31 décembre 2015 a fait l'objet d'une résolution à l'assemblée générale mixte du 21 mai 2016 qui l'affecte au poste « autres réserves » à effet du 1^{er} janvier 2016.

3 - Principes et méthodes comptables

3.1 - Principes comptables et changement de méthode comptable

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et opérations de nature spécifique.

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

3.2 - Dérogation aux principes comptables

Néant.

3.3 - Description des méthodes comptables

3.3.1 Opérations d'assurance non-vie

3.3.1.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulations et de ristournes, et aux primes à émettre pour la part acquise à l'exercice.

3.3.1.2 Provisions pour primes non acquises et Provision pour risques en cours (Articles 143-4, 143-5, 143-6 et 143-7 du règlement 2015-11 ANC, R 343-7 2° et R 343-7 3° du Code des assurances)

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes relative à la couverture de risques du ou des exercices suivants. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (y compris les frais d'administration et les frais d'acquisition imputables à l'exercice), susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises.

3.3.1.3 Sinistres (Articles 143-9, 143-10, 143-11 et 143-16 du règlement 2015-11 ANC et R 343-4 du Code des assurances)

Les sinistres sont rattachés à l'exercice de leur survenance sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non déclarés.

3.3.1.4 Frais d'acquisition (Article 151-1 du règlement 2015-11 ANC, R 343-3 7°, L 113-15-2 du Code des assurances)

Les frais d'acquisition reportés inscrits à l'actif du bilan correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge dans l'exercice compte tenu de la durée restant à courir des contrats et au maximum sur 5 exercices. Ils sont déterminés par application, sur le montant des primes non acquises, du rapport entre les frais d'acquisition, constatés en charges et les primes émises nettes d'annulations et de provision pour annulations.

L'assiette de primes non acquises tient compte des probabilités de résiliation visées à l'article L 113-15-2 du Code des assurances.

3.3.2 Opérations de réassurance (Article R 343-8 du Code des assurances et Articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

3.3.3 Placements

3.3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

3.3.3.1.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. La différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément aux articles 122-1 et 121-2 du règlement n° 2015-11.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

- *Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances*

Les titres perpétuels "callable" sont classés en R 343-10. Cette position résulte de l'évolution du comportement de ces titres sur le marché et de recommandation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Conformément à l'article 121-9 du règlement 2015-11, l'option d'une comptabilisation en R 343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif. Cette option ne constitue pas un changement de méthode comptable car, en pratique, cette modalité de comptabilisation a déjà été appliquée sur les exercices précédents.

3.3.3.1.2 *Actions et autres titres à revenu variable*

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus.

Les titres non cotés sont principalement des actions d'entreprise liées ou d'entreprises avec lesquelles existe un lien de participation conformément aux articles 330-1 et 330-2 du règlement 2015-11 qui définissent les entreprises liées et les liens de participations.

Les autres actions sont classées avec les autres placements non cotés.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissements à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

3.3.3.2 *Dépréciations*

3.3.3.2.1 *Valeurs mobilières à revenu fixe*

- *Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances*

Ces obligations peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque avéré de crédit (l'émetteur) conformément aux articles 123-1 à 123-3 du règlement 2015-11.

- *Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances*

Leur dépréciation suit les règles des placements cotés ou non cotés.

En ce qui concerne les obligations R 343-10, l'opportunité de constituer une provision peut être appréciée par rapprochement avec les principes applicables aux obligations R 343-9, c'est-à-dire avec la notion de risque avéré de crédit en conformité avec l'article 123-7 du règlement 2015-11.

3.3.3.2.2 *Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable et autres placements, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte*

En principe, une dépréciation est constatée à l'actif ligne à ligne si elle a un caractère durable.

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

3.3.3.2.2.1 Placements financiers non cotés

Il s'agit essentiellement des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Ils font l'objet d'une évaluation ligne à ligne qui tient compte de la situation nette de la société et de ses perspectives. Le cas échéant une dépréciation est constatée.

3.3.3.3 Produits des placements (Article 337-7 du règlement 2015-11)

Les revenus des placements comprennent les revenus des placements immobiliers et les revenus des placements financiers.

Les autres produits des placements intègrent les reprises sur les provisions d'actifs financiers (titres non cotés en particulier) et les produits de différence de remboursement.

3.3.3.4 Charges des placements (Plan comptable Article 322-1 du règlement 2015-11)

Les frais de gestion financière comprennent les charges des immeubles de placement, la quote-part de perte des SCI affectée à l'associé, les charges des titres participatifs et des emprunts. Les frais par destination internes et externes correspondent au coût de la gestion du service financier.

Les autres charges des placements concernent les amortissements des immeubles de placement et les dotations aux dépréciations des actifs financiers.

3.3.3.5 Résultat des cessions des actifs de placement

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Pour la détermination des plus ou moins-values sur cessions de titres, la règle appliquée est la méthode FIFO.

3.3.3.6 Produits des placements alloués

La part des produits nets de placement générés par les actifs relatifs aux engagements envers les assurés est transférée en compte de résultat technique selon un calcul forfaitaire déterminé par l'annexe à l'article 337-11-e du règlement 2015-11.

3.3.3.7 Présentation du résultat financier

D'une manière générale ont été classés en résultat financier les charges et les produits :

- directement liés aux placements inscrits en Classe 2 ;
- indirectement liés aux placements : produits liés à la rémunération des comptes courants des filiales, intérêts des dépôts ;
- les dépréciations sur les filiales en compte courant et en risque.

Les plus et moins-values liées aux autres immobilisations figurent en résultat non technique.

3.3.4 Créances et prêts

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

3.3.5 Impôt

A compter du 1er janvier 2008, LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES est intégrée fiscalement au groupe d'intégration dont la SGAM COVÉA est société mère.

Aucune charge d'impôt différé n'est comptabilisée pour tenir compte des différences temporaires résultant de modalités différentes de prise en compte de certaines pertes ou charges ou de certains produits ou profits entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

3.3.6 Affectation des charges par destination (Article 331-1 du règlement 2015-11)

Deux types de charges sont à distinguer :

- celles qui peuvent être imputées directement,
- celles qui sont communes à LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et à GMF ASSURANCES.

- Charges imputées directement à LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES :

Il s'agit de frais qui sont affectés sur des activités d'assurance et de support.

- Charges communes à LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et à GMF ASSURANCES :

Celles-ci sont traitées par le module de répartition de GMF ASSURANCES avant d'être facturées à LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

3.3.7 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

4 - Notes sur le bilan

Informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)

Mouvements - Placements

	Valeur brute 01/01/16	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/16
Terrains et constructions					
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	906 480	109 304	50 795		964 989
Autres placements	294 793	106 283	149 614		251 463
Total	1 201 274	215 587	200 409		1 216 452

	Amortissements et dépréciations 01/01/16	Dotation aux amortissements et dépréciations	Reprise d'amortissements et dépréciations	Transferts	Amortissements et dépréciations 31/12/16
Terrains et constructions					
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	141 731	4	499		141 236
Autres placements	968		948		20
Total	142 699	4	1 448		141 256
Valeur nette	1 058 575	215 582	198 961		1 075 195

Etat des échéances des créances

Créances	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total brut	Dépréciations	Valeurs nettes
Prêts		100 000		100 000		100 000
Autres immobilisations financières	57 000	31 000		88 000		88 000
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-576			-576		-576
Créances nées d'opérations de réassurance	95			95		95
Etat, organismes sociaux	32			32		32
Débiteurs divers	27			27		27
Filiales	602	1 604	12 884	15 090	14 820	271
Charges constatées d'avance						
Intérêts et loyers non échus	1 193			1 193		1 193
Produits à recevoir	49			49		49
Total	58 423	132 604	12 884	203 911	14 820	189 092

Comptes de régularisation

	Valeur brute 01/01/16	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/16
Intérêts et loyers acquis non échus	1 783	16 047	16 638		1 193
Frais d'acquisition reportés	6 003	6 203	6 003		6 203
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	73	532	569		37
Produits à recevoir	42	784	813		12
Total	7 901	23 566	24 023		7 445

	Amortissements 01/01/16	Dotation aux amortissements	Reprise d'amortissements	Transferts	Amortissements 31/12/16
Comptes de régularisation					
Total					
Valeur nette	7 902	23 566	24 023		7 445

Capitaux propres

	01/01/16	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/16	Après affectation
Fonds d'établissement	9 909				9 909	9 909
Fonds d'établissement / droits d'entrée (CGI 208 IV)	6 317		258	15	6 560	6 560
Total I	16 226		258	15	16 469	16 469
Autres réserves	8 400		704		9 104	9 104
Réserve des plus-values à long terme	46 596				46 596	46 596
Réserve de capitalisation	704			704	0	
Total II	55 700		704	704	55 699	55 699
Report à nouveau	838 441	15 758			854 199	867 981
Résultat de l'exercice	15 758	-15 758	13 782		13 782	
Total III	854 199		13 782		867 981	867 981
Total général I + II + III	926 125		14 744	719	940 149	940 149

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

Provisions

	01/01/16	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Transferts	31/12/16
Provisions pour litiges	258			-258	
Provisions pour risque filiales	4	7			10
Provisions pour autres risques	773	89	775	258	346
Total	1 035	96	775		356

État des échéances des dettes

Dettes				Total
	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes envers les établissements de crédit				
Emprunts, dépôts et cautionnements	60 834			60 834
Etat, organismes sociaux	2 421			2 421
Créditeurs divers	51			51
Filiales	15 213			15 213
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	1 705			1 705
Total	80 224			80 224

Comptes de régularisation

	01/01/16	Entrées dotations	Sorties reprises	31/12/16
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	2 154		449	1 705
Total	2 154		449	1 705

Analyse des provisions techniques non-vie

	2016			2015		
	Brut	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Net	Brut	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Net
Provisions pour primes émises non acquises	61 116		61 116	58 308		58 308
Provisions pour sinistres	9 155	7 870	1 285	7 553	6 325	1 228
Prévisions de recours	-406		-406	-525		-525
Total général	69 865	7 870	61 995	65 336	6 325	59 011

En application de l'Article A 141-1 du règlement 2015-11 ANC, les provisions techniques doivent être suffisantes pour le règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés ou des bénéficiaires de contrats.

Provisions techniques (montants nets de recours encaissés ou prévus)

	2016	2015
Prévisions de recours à encaisser	406	525
Provisions pour sinistres à l'ouverture	7 028	6 943
Prestations payées dans l'exercice sur exercices antérieurs	5 265	5 249
Provisions sinistres clôture sur exercices antérieurs	861	714
Boni / Mali	903	980

Opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Titres						
Parts, actions	864 806	141 053	723 753	183	183	
Créances						
Part des réassureurs dans les provisions techniques	7 870		7 870			
Créances nées d'opérations de réassurance						
Prêts	100 000		100 000			
Autres créances (filiales)	14 820	14 820	0			
Dettes						
Emprunts	60 834		60 834			
Dettes nées d'opérations de réassurance						
Autres dettes (filiales)	14 618		14 618	126		126

Actifs et passifs en devises

	Actifs en devises	dont différence de change	Passifs en devises	dont différence de change
				Néant
Total				

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

Conformément à l'Article A 241-1 du règlement 2015-11 ANC, sont considérés, entre autres, comme opérations en devises :

- les mouvements d'actifs monétaires et règlements en devises. Il s'agit du cas particulier des achats de titres en devises sur les marchés à l'étranger et sur le marché français ;
- les créances et dettes libellées en devises.
- les provisions techniques libellées en devises en application de l'Article R 343-2 du Code des Assurances

En l'occurrence, un cas d'exception échappe à cette règle :

Les opérations portant sur des titres représentatifs d'une participation lorsque ces titres ont vocation à être détenus de manière durable en raison de liens à caractère stratégique existant avec la société émettrice, et que la possession de ces titres permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice ou d'en exercer le contrôle (Article 242-2 du règlement 2015-11 ANC).

Engagements hors bilan

	31/12/16			31/12/15		
	Entreprises liées	Avec lien de participation	Autres	Entreprises liées	Avec lien de participation	Autres
Engagements reçus hors réassurance Avals, cautions et crédit-bail						
Engagements donnés Avals, cautions et garanties de crédit donnés	120 000			20 000		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires						
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution						
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						
Autres valeurs détenues pour compte de tiers						
Encours d'instruments financiers à terme						

En vertu de la convention d'affiliation à Covéa Sgam, la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires bénéficie d'un mécanisme de solidarité financière et s'engage en contrepartie à contribuer à ce même mécanisme de solidarité vis-à-vis des autres mutuelles affiliées ; la mise en œuvre de ce mécanisme visant à permettre à toute mutuelle affiliée d'assurer la couverture de son exigence de solvabilité réglementaire.

Informations sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

	Année d'inventaire	Année de survenance				
		2012	2013	2014	2015	2016
2014	Règlements	49 969	51 419	46 592		
	Provisions	29	489	6 405		
	Total des sinistres (S)	49 998	51 908	52 997		
	Primes acquises (P)	104 835	112 003	117 240		
	Pourcentage (S/P)	47,69 %	46,35 %	45,20 %		
2015	Règlements	49 974	51 550	51 685	50 547	
	Provisions	19	58	620	6 314	
	Total des sinistres (S)	49 993	51 608	52 305	56 861	
	Primes acquises (P)	104 882	111 949	117 407	123 180	
	Pourcentage (S/P)	47,67 %	46,10 %	44,55 %	46,16 %	
2016	Règlements	49 989	51 564	51 724	55 738	54 125
	Provisions	8	41	90	706	7 888
	Total des sinistres (S)	49 997	51 605	51 814	56 444	62 013
	Primes acquises (P)	104 882	111 996	117 344	123 334	127 428
	Pourcentage (S/P)	47,67 %	46,08 %	44,16 %	45,77 %	48,67 %

Produits et charges des placements

	Dans les entreprises liées			Autres			Total		Net
	Revenus financiers	Frais financiers	Total	Revenus financiers	Frais financiers	Total	Revenus financiers	Frais financiers	
Revenus des participations (Art. 20 décret du 29/11/83)	10 565	486	10 079	1 430		1 430	11 995	486	11 509
Revenus des placements immobiliers									
Revenus des autres placements				3 229	1 261	1 968	3 229	1 261	1 968
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)		70	-70					70	-70
Revenus financiers = total poste III 3	10 565			4 659			15 224		13 407
Frais financiers = total poste III 5		556			1 261			1 817	
Total produits et charges des placements			10 009			3 398			13 407

Ventilation des primes brutes par zones géographiques

	2016	2015
France	130 373	125 470
Total primes brutes	130 373	125 470

Mouvements de portefeuille

	2016	2015
Entrées	Néant	Néant
Sorties	Néant	Néant

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

Analyse des charges par nature et par destination

Charges par nature	2016	2015
Impôts et taxes	105	162
Rappels d'impôts		44
Commissions d'acceptation		
Services extérieurs (1)	30 172	29 232
Dépréciation d'exploitation	89	
Produits accessoires		
Total	30 366	29 439

(1) Dont honoraires des commissaires aux comptes pour 57 milliers d'euros en 2016.

Charges par destination	2016	2015
Frais d'acquisition (Hors variation des frais d'acquisitions reportés)	13 233	12 917
Frais d'administration	9 108	8 781
Frais internes de gestion financière	148	118
Frais externes de gestion financière	25	75
Autres charges techniques	7 755	7 347
Autres charges non techniques	97	201
Total	30 366	29 439

Analyse des produits et charges non techniques

Produits non techniques	2016	2015
Reprises sur provisions impôts	2	135
Total	2	135

Charges non techniques	2016	2015
Rappels d'impôts		
Autres charges	97	201
Total	97	201

Analyse des produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels	2016	2015
Autres produits exceptionnels		
Total		

Charges exceptionnelles	2016	2015
Autres charges exceptionnelles		117
Total		117

Analyse de la charge d'impôt

	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
Afférents aux opérations ordinaires	781	729	1 510
Afférents aux produits et charges exceptionnels			
Total	781	729	1 510

Impôts différés

	2016	2015
A. Actif (réintégrations donnant lieu à déduction ultérieure)		
Provisions réintégrées dans l'exercice	44	52
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM		
Total base impôt différé actif	44	52
B. Passif (déductions donnant lieu à réintégration ultérieure)		
Frais d'acquisition reportés	6 203	6 003
Plus-value latentes sur OPCVM	15	23
Plus-value en sursis d'imposition à court terme		1
Total base impôt différé passif	6 218	6 027
C. Calcul de l'impôt différé au taux de Droit Commun		
Base impôt différé actif	44	52
Base impôt différé passif	6 218	6 027
Solde	-6 173	-5 975
Impôt différé au taux de Droit Commun	-2 126	-2 057
D. Impôt différé à taux réduit		
Moins-value nette à long terme		
Impôt différé à taux réduit		
E. Impôt latent (impôt réalisé en cas de cession de titres)		
Filiales long terme		10 406
Filiales court terme	1	1
Impôt latent à court terme		
Impôt latent à long terme Groupe		-414
Impôt latent à long terme hors Groupe		-73
F. Impôt différé sur déficits reportables		
Déficits fiscaux reportables	39 293	42 717
Réallocation sur déficits reportables	-39 293	-41 479
Déficits fiscaux non réalloués		1 238
Impôt différé au taux de Droit Commun		426
Total impôts différés	-2 126	-2 119

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

Résultat technique non-vie par catégorie

	Dommmages corporels individuels	Dommmages corporels collectifs	R.C. des véhicules terrestres à moteur	Dommmages subis par les véhicules terrestres à moteur	Total véhicules terrestres à moteur	Dommmages aux biens
	[cat. 20]	[cat. 21]	[cat. 22]	[cat. 23]	[cat. 22-23]	[cat. 24-26]
Primes acquises						
Primes						
Variation des primes non acquises						
Charges des prestations						
Prestations et frais payés						
Charges des provisions pour prestations et divers						
A - Solde de souscription						
Frais d'acquisition						
Autres charges de gestion nettes						
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes						
Produits des placements						
Participation aux résultats						
C - Solde financier						
Part des réassureurs						
- dans les primes acquises						
- dans les prestations payées						
- dans les charges des provisions pour prestations						
- participation aux bénéfices						
- commissions reçues des réassureurs						
D - Solde de réassurance						
Résultat technique [A - B + C + D]						
Hors Comptes						
PENA clôture						
PENA ouverture						
Provisions de sinistres à payer clôture						
Provisions de sinistres à payer ouverture						
Autres provisions techniques clôture						
Autres provisions techniques ouverture						

Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires	Transport	Constructions Dommages	Acceptations en France	Total général
[cat. 27]	[cat. 28]	[cat. 29]	[cat. 30]	[cat. 31]	[cat. 34]	[cat. 35]		
			127 564					127 564
			130 373					130 373
			-2 809					-2 809
			61 110					61 110
			59 390					59 390
			1 721					1 721
			66 454					66 454
			13 033					13 033
			16 864					16 864
			29 896					29 896
			829					829
			829					829
			114 835					114 835
			53 450					53 450
			1 545					1 545
			25 264					25 264
			-34 577					-34 577
			2 810					2 810
			61 116					61 116
			58 308					58 308
			8 749					8 749
			7 028					7 028

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

Autres informations (en milliers d'euros)

Comptes combinés

Les comptes de la Société La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires sont inclus, par la méthode de l'intégration globale, dans les comptes combinés de la SGAM Covéa (86-90 rue Saint-Lazare - 75009 Paris).

Renseignements concernant les filiales et participations

Sociétés			Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
1. FILIALES (détenues à plus de 50 %)					
GMF ASSISTANCE INTERNATIONALE S.A	Levallois	352880959	66 600	-81 086	100,00 %
GMF RECOUVREMENT SARL	Levallois	337949010	31 150	31 192	100,00 %
2. PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 %)					
STE D'EXPLOIT DES SALONS DU CERCLE REPUBLICAIN S.A	Courbevoie	385351549	200	-321	30,03 %
COVEA COOPERATIONS	Le Mans	439881137	2 295 252	3 013 778	18,80 %
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
Filiales françaises					
Filiales étrangères					
Participations dans les sociétés françaises					
Participations dans les sociétés étrangères					

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
brute	nette						
		14 820			-323		
136 007	62 682			197	405		
	183			1 862	25		
661 058	661 058	100 000		131 734	117 752	9 303	

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

Etat récapitulatif des placements et IFT (En milliers d'euros)

I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
2. Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	867 952	726 696	3 334 549
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	69 419	69 419	69 405
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	91 080	89 412	90 011
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
6. Prêts hypothécaires			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
7. Autres prêts et effets assimilés	100 000	100 000	100 000
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8), cautionnements en espèces et autres placements	88 000	88 000	88 000
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
11. Autres instruments financiers à terme			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT anticipations de placement			
IFT stratégies de rendement			
IFT autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	1 216 452	1 073 527	3 681 964
Dont total des IFT			
Dont total des placements	1 216 452	1 073 527	3 681 964

I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
a) dont :			
Placements évalués selon l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	57 080	55 412	56 018
dont décote non encore amortie		9	
prime de remboursement non reprise		675	
Placements évalués selon l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	1 159 371	1 018 115	3 625 946
Placements évalués selon l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés			
b) dont :			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
Autres affectations ou sans affectation			
c) dont :			
Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	1 216 452	1 073 527	3 681 964
Placements et instruments financiers à terme hors OCDE			

II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation

III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation

Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2017

	au 31/12/16		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
Détail des terrains et constructions			
Immeubles d'exploitation			
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Sous-total			
Autres immobilisations			
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Sous-total			
Total soit poste 3a terrains et constructions au bilan actif (comptes 21 et 22 , 28 et 29) en colonne valeur nette			
Dont acomptes (avances non capitalisées aux sociétés immobilières non cotées)			



LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES
et employés de l'État
et des services publics et assimilés

148, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret
775 691 140 RCS Nanterre
Tél. : 01 49 64 40 40

www.gmf.fr

